

## Projet de programme communal de développement rural d'ANHEE

### Brève description du projet

---

<u>Demandeur :</u>	la commune d'Anhée
<u>Brève description de la commune :</u>	celle-ci, située au sud de la province de Namur, se compose de neuf villages et compte près de 7.125 habitants. Elle présente une superficie d'environ 65,67 km <sup>2</sup> .
<u>Auteur du projet de PCDR et organisme d'accompagnement :</u>	Fondation rurale de Wallonie
<u>Projets demandés en premières conventions-exécutions :</u>	<ul style="list-style-type: none"><li>- création d'un centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école de la Communauté française (fiche-projet 1.7) à Anhée ;</li><li>- aménagement du site de l'ancien camping d'Anhée en espaces conviviaux, multifonctionnels et intergénérationnels (fiche-projet 1.10) ;</li><li>- construction d'une halle couverte près de la place d'Anhée pour accueillir des marchés, foires de terroir et toute autre activité économique (fiche-projet 1.8) ;</li><li>- création d'un observatoire ornithologique avec accès PMR (fiche-projet 1.9).</li></ul>
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal :</u>	29 mai 2017

### Contexte de l'avis

---

<u>Date de réception du dossier :</u>	16 août 2017
<u>Référence légale :</u>	article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis :</u>	le projet de PCDR

**AVIS****La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune d'Anhée pour une période de dix ans, à dater de sa date d'approbation par le Gouvernement wallon.**

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie 1 relative au diagnostic socio-économique de l'entité est de bonne qualité. Cette partie décrit de manière fouillée, cohérente et prospective les caractéristiques territoriales, mais constate toutefois quelques lacunes en termes de connaissances, de description et d'analyse (absence des secteurs d'activités économiques, expertise développée dans le cadre du PCDN en matière de description et d'analyse de la structure écologique non valorisée, faiblesse de la partie relative à la sylviculture...). Cette analyse permet néanmoins de bien cerner les enjeux, faiblesses et ressources endogènes du territoire et de produire des conclusions pertinentes et intéressantes, comme l'identification du potentiel foncier communal.

La CRAT apprécie également la partie relative à l'analyse de l'organisation spatiale, du cadre de vie (analyse paysagère), le résumé et le tableau AFOM pour chaque thématique étudiée, l'évaluation de l'opération de développement rural précédente ainsi que la qualité de l'ensemble des figures et documents cartographiques.

La CRAT estime que la partie 2 relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie fortement la méthodologie prospective utilisée (approche innovante en analyse qualitative), le travail de synthèse des desideratas exprimés lors de ce processus et les différentes démarches, certaines innovantes (site Internet communal, affichettes placées dans différentes lieux publics, toutes-mallettes, presse locale...), mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible tels que des acteurs dotés de connaissances et de compétences locales, les services (para)-communaux, les agriculteurs et les enfants. Ces différentes initiatives ont pertinemment permis de mettre en exergue des traits de l'identité communale et d'optimiser la dynamique participative et l'intelligence collective.

La CRAT considère que le diagnostic partagé et la vision synthétique du développement rural repris dans la partie 3 sont de bonne qualité. Ce diagnostic, résultant de la confrontation des parties 1 et 2, offre une image condensée, pertinente et conforme à la réalité territoriale multiforme d'Anhée et au processus participatif. La CRAT salue également la qualité du travail de construction des scénarios prospectifs découlant de cette analyse croisée et se traduisant par une véritable vision du développement rural durable de l'entité à l'horizon 2035.

La CRAT estime que la construction de la stratégie de développement rural durable telle que présentée dans la partie 4 du document est de bonne qualité. La stratégie territoriale définie est cohérente, globale et transversale à la lecture des différentes fiches-projets reprises dans la partie 5 et permet de comprendre aisément le fil conducteur de l'opération de développement rural. Elle présente des objectifs ancrés territorialement et cohérents par rapport aux parties 1 et 2 du document. Par ailleurs, la CRAT apprécie fortement l'approche originale d'élaboration de la stratégie réalisée dans la philosophie de l'Agenda 21 local et énoncée sous forme

d'objectifs opérationnels assortis de leurs effets multiplicateurs attendus, de critères et d'indicateurs de résultats et associés aux objectifs retenus dans les autres plans et programmes adoptés par les autorités communales.

Elle relève toutefois certaines incohérences entre objectifs opérationnels et indicateurs (par exemple entre l'objectif opérationnel "disposer d'un panel de solutions de logement pour les personnes en perte d'autonomie physique et/ou financière (nos aînés notamment)" et l'indicateur "nombre de ménages ayant solutionné leur problème de logement (tous types de logements confondus)").

En ce qui concerne les fiches-projets reprises dans la partie 5, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. Elles sont suffisamment finalisées et abouties, particulièrement celles reprises dans les lots 1 et 2 : justification et description suffisantes des projets, liens avec la stratégie territoriale retenue, impact du projet sur le développement durable, programme de réalisation, liens avec les objectifs opérationnels, estimation globale du coût, indicateurs de réalisation et de résultats. S'inscrivant dans une vision transversale, voire transcommunale pour certaines d'entre elles, les fiches-projets répondent à différentes faiblesses du territoire et tentent d'apporter une réponse aux enjeux de développement rural identifiés dans la partie 1 et 2 du document. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier la dynamique territoriale déjà existante, comme en témoignent les créations de la plateforme Interservices, de chèques-commerces et d'une école d'apiculture.

La CRAT relève également la variété des fiches-projets matérielles et immatérielles et le caractère innovant de certaines d'entre elles : création d'un observatoire ornithologique avec accès PMR, aménagement des plaines agricoles de Bioul-Denée grâce aux mesures agro-environnementales et climatiques, installation d'une chaufferie-bois et de panneaux photovoltaïques dans le centre de Haut-le-Wastia.

Quant à la partie 6 relative aux tableaux récapitulatifs des fiches-projets retenues, la CRAT considère qu'ils sont de bonne qualité. Ils comprennent tous les projets avec la mention des défis et des objectifs poursuivis, du ou des porteur(s) potentiel(s) de projet (fiches-projets reprises dans le lot 1), des sources de financement potentielles (celles reprises dans le lot 1) et la localisation spatiale et temporelle des projets (celles reprises dans les lots 1 et 2). La CRAT relève également avec satisfaction la partie relative à l'analyse financière comparée mais regrette toutefois l'absence de distinction entre les fiches matérielles et les fiches immatérielles et de mention des projets et des actions repris dans le lot 0.

Par rapport aux fiches-projets demandées en 1<sup>ères</sup> conventions-exécutions, à savoir la création d'un centre multi-services intergénérationnel sur le site de l'ancienne école à Anhée, l'aménagement du site de l'ancien camping d'Anhée, la construction d'une halle couverte dans cette entité et la création d'un observatoire ornithologique, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité et justifiées.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président